

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 20 AVRIL 2023

Le 20 avril 2023, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 et le décret du 13 septembre 2022, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n° 2023-074 du 20 avril 2023 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Numéro Fétiche » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2023-075 du 20 avril 2023 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Morpion » ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-076 du 20 avril 2023 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Super Jackpot » ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-077 du 20 avril 2023 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Exploration Atlantide » ;](#)
- ✓ [Décisions relatives aux plans d'actions 2023 en vue de prévenir le jeu excessif ou pathologique et le jeu des mineurs des casinos, des clubs de jeux et des sociétés de courses \(77 décisions\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-156 du 20 avril 2023 relative aux modifications de la liste supports de paris ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-157 du 20 avril 2023 relative à la demande d'agrément de pari sportif en ligne de la société FP Opérateur.](#)
- ✓ **A adopté la décision et les avis suivants :** (non publiés)
- ✓ Décision n°2023-155 du 20 avril 2023 concernant les demandes d'avis présentées par la société Tennium DMCC et portant sur les projets de contrats de concession relatifs à l'organisation de paris en ligne et en réseau physique de distribution sur le Barcelona open banc Sabadel 2023 (tennis) ;
- ✓ Avis n°2023-013 du 20 avril 2023 présenté par la société Allin Event et relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution pour le tournoi de tennis « Open Parc Auvergne Rhône-Alpes 2023 » ;
- ✓ Avis n°2023-014 du 20 avril 2023 présenté par la société Allin Event et relatif à l'organisation de paris en ligne pour le tournoi de tennis « Open Parc Auvergne Rhône-Alpes 2023 » ;
- ✓ Avis n°2023-015 du 20 avril 2023 présenté par la Fédération Française de Hockey sur Glace et relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution ;

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- ✓ Avis n°2023-016 du 20 avril 2023 présenté par la Fédération Française de Hockey sur Glace et relatif à l'organisation de paris en ligne ;
- ✓ Avis n°2023-017 du 20 avril 2023 relatif au projet d'article fixant les conditions d'exploitation des jeux qui utilisent des objets numériques monétisables (JONUM) et habilitant le gouvernement à fixer par ordonnance le cadre de régulation de ces jeux.

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 26 avril 2023

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé

Immeuble TRIEO - 11 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, France - Tél. : +33 (0)1 57 13 13 00 - www.anj.fr

SIRET N°130 011 836 000 17